



Carte pro agent de securité

Par **kadirou**, le **17/08/2013** à **02:16**

Bonjour,

En mai 2013, j'ai envoyé mon dossier pour avoir une autorisation préalable afin de faire une formation de CQP. Au mois de juin, j'ai reçu une lettre de la préfecture de Marseille qui précisait que j'avais eu un problème avec la police de Perpignan en mai 1998, et dans cette lettre, ils me demandent des explications sur ce problème. Je n'ai pas répondu et je n'ai pas voulu suivre le dossier.

En juillet 2013, j'ai reçu l'autorisation préalable avec un numéro provisoire. Je me suis inscrit dans le centre de formation. J'ai parlé avec des gens de ma situation. Ils m'ont dit que, pour obtenir l'autorisation c'est facile mais ce sera plus difficile d'obtenir la carte professionnelle.

Ma question est : est-il vrai que, malgré qu'on ait reçu l'autorisation préalable, on risque de ne pas avoir la carte professionnelle sachant que depuis 1998 je n'ai rien fait, mon casier est vierge (pays d'origine Algérie) ?

SVP, si quelqu'un peut m'aider, pour plus d'information je suis a votre disposition.

Merci d'avance,
cordialement.

Par **Tisuisse**, le **17/08/2013** à **07:18**

Bonjour,

Si vous ne nous expliquez pas les problèmes que vous avez eu à Perpignan en 1998, il sera difficile de vous répondre car si certains problèmes peuvent passer mais d'autres sont rédibitoires pour obtenir cette carte professionnelle, donc l'acrédition préfectorale.

Par **kadirou**, le **17/08/2013** à **19:32**

merci d'avoir répondu

Avril 1998 j'étais en Espagne visa touristique et j'ai voulu entrer en France pour la coupe du monde à la frontière ils m'ont arrêter avec un faux passeport et ils m'ont envoyer à mon pays (Algérie) j'ai rester en Algérie, en 2011 j'ai demander le visa pour la France ils m'ont donner le visa et je me suis marier avec une Française et j'ai eu ma carte de séjour en 2012 et maintenant j'attends mon titre de 10 ans voila Monsieur
cordialement